

## seconde visite de reprise volontairement oublié

## Par jmtondu, le 12/02/2010 à 18:22

## Bonjour,

suite à un accident de travail et à une déclaration d'inaptitude du MT,mon employeur m'a reclassé le jour même. Après avoir contesté oralement et par écrit, au bout de 4 mois j'ai pris acte de la rupture de mon contrat de travail du fait de l'employeur.

Pas de proposition sérieuse, pas de recherche sérieuse,

l'employeur dans son obligation de reclassement doit sollicité la deuxieme visite du MT après la consultation des délégués du personnel etc...ce qu'il n'a pas fait ou n'a pas voulu faire.

## ma question est:

si l'employeur reste passif (pas de seconde visite médicale),il sera comdamné pour un licenciement sans cause réelle ni sérieuse...donc cela lui permettrait d'échapper à un licenciement pour une inaptitude ce qui lui aurait couté beaucoup plus cher!! d'accord ou pas d'accord.

Merci de vos réponses